



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AVEYRON

Consultation du public relative à un projet d'autorisation exceptionnelle de capture et de transport du poisson sur la rivière « Lot » par le bureau d'étude « E.CO.G.E.A »

Note de présentation

**DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service

Biodiversité Eau et Forêt

Unité

Milieux naturels, biodiversité et forêt

Affaire suivie par :

Jean - Michel BATUT

tél. : 05.65.73.50.95

fax : 05.65.73.51.25

courriel :

jean-

michel.batut@aveyron.gouv.fr

- Contexte réglementaire :

Le code de l'environnement, qui codifie la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 / 12 / 2006, gère la pêche en eau douce et les ressources piscicoles dans les articles L.430-1 à L.438-2, ainsi que dans les articles R.431-1 à R.437-13.

Ces articles permettent d'appliquer la réglementation nationale au niveau départemental, en l'adaptant aux spécificités du contexte local, par la prise des arrêtés préfectoraux.

- Projet d'autorisation exceptionnelle de capture et de transport du poisson sur la rivière « Lot » par le bureau d'étude « E.CO.G.E.A » :

Etude de l'impact des éclusées sur le peuplement piscicole de la rivière Lot à l'aval des aménagements hydroélectriques EDF de Castelnaud, Golinhaç et Cambeyrac. Etude sous maîtrise d'ouvrage de l'Entente Vallée du Lot.

- Dates et lieux de la consultation :

En application de la loi N° 2012-1480 du 27 décembre 2012 concernant le principe de mise en œuvre de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, le présent projet d'arrêté est mis en consultation par voie électronique.

La consultation du public est ouverte sur le site des services de l'Etat en Aveyron du 19 juillet 2017 inclus au 03 août 2017 inclus.

Vous pouvez consulter le projet d'autorisation exceptionnelle de capture et de transport du poisson sur la rivière « Lot » par le bureau d'étude « E.CO.G.E.A », en annexe de la présente note.

Le public peut faire valoir ses observations après avoir précisé le sujet auquel elles se rattachent directement en ligne à l'adresse suivante : ddt-seb@aveyron.gouv.fr ou par courrier à l'adresse suivante : D.D.T de l'Aveyron - Service Biodiversité Eau et Forêt - 9, rue de Bruxelles - BP 3370 - 12033 Rodez cedex 09.

Adresse postale : 9 rue de Bruxelles Bourran BP 3370 12033 RODEZ CEDEX 9

Téléphone : 05 65 73 50 00 _ Courriel : ddt@aveyron.gouv.fr _ Site internet : <http://www.aveyron.gouv.fr>